

Les Echos de la Belle

Journal d'informations des communes associées de Celles-sur-Belle / Montigné / Verrines-sous-Celles | N° 43 - Janvier 2015

ÉDITO

Chers Amis,

Je ne peux pas commencer mon propos sans avoir une pensée toute particulière pour Pierre Billard qui nous a quittés récemment. J'ai fait insérer dans ce numéro les quelques mots que j'ai prononcé lors de ses obsèques, à destination surtout de ceux qui ne l'ont pas ou peu connu. Une vie empreinte d'énergie, de convictions fortes pour sa commune et les collectivités qu'il a représentées.

Reposez en paix Pierre Billard, vous avez fait votre travail et vous nous avez ouvert la voie.

Outre l'intérêt présenté par les thèmes évoqués, les personnalités rencontrées, les informations officielles ou officieuses que l'on peut y glaner, le Congrès des Maires est toujours synonyme d'un temps de réflexion, de bilan, de perspective pour la vie communale. Congrès morose, empreint d'un certain fatalisme, les maires sont conscients des efforts que doit faire la nation pour se redresser mais ils n'ont aucune responsabilité dans la mauvaise

gestion de l'Etat. Celui-ci nous demande 25 milliards d'économies par an pendant au moins 3 ans. Nous allons devoir le faire puisque cela sera pris directement sur les dotations qu'il nous verse et nous, nous sommes obligés de voter des budgets en équilibre ! Alors que va-t-il se passer ? Voter plus d'impôt, je n'en n'ai pas la volonté et le Conseil Municipal non plus mais alors ce sera moins d'investissement donc moins de travail pour nos entreprises. Au final, ce seront bien les élus locaux qui auront à gérer l'impopularité des mesures prises !

Au moment où j'écris ces quelques lignes, un mot inhabituel chez moi me vient à l'esprit, c'est le mot incertitude.

Incertitude face aux futures structures intercommunales, serons-nous obligés d'intégrer une grande structure et laquelle, ou pourrons-nous rester seuls avec nos 9 communes ? Incertitude financière déjà évoquée. L'horizon est, momentanément je l'espère, particulièrement obscur et peu propice à la mise en place des

projets pourtant nécessaires.

Malgré tout, nous saurons nous adapter, nous faire respecter si nécessaire, de façon à préserver la qualité de vie et de dynamisme de notre territoire tout en nous adaptant aux nouvelles données. Notre potentiel accumulé tout au long de ces années et notre détermination seront notre force.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une parfaite santé, à vous et vos proches.

- > De la prospérité et de la passion dans vos activités,
- > Et de l'amour autour de vous toute l'année !

**Je vous souhaite
une belle année 2015**



Jean-Marie ROY
Maire de Celles-sur-Belle



CÉLINE NUNES CORREIA

Le 8 décembre dernier, Céline Nunes Correia a rejoint l'équipe administrative de la mairie, pour le remplacement du congé maternité de Valérie Nivet, au service comptabilité et paie.
Nous lui souhaitons la bienvenue.



Environnement

Environnement Gestion différenciée Biodiversité

Ces termes impliquent une action forte et volontaire de notre commune. C'est pourquoi la commission environnement souhaite vous informer du travail accompli au sein de nos trois bourgs.

Nos jardiniers ont la charge d'entretenir 40 hectares d'espaces verts répartis sur nos trois communes associées.

Ils sont actuellement quatre pour assumer cette tâche importante qui participe à l'identité de notre territoire !!!

Dans ce cadre de gestion, la municipalité engage diverses actions :

> Une classification et un inventaire de tous nos espaces verts nous ont permis de hiérarchiser les espaces en fonction des usages et de se donner des priorités.

Par conséquent, une mise en place d'un « plan tonte » a été réalisée, en priorisant les différents espaces et leur fréquence : toutes les semaines (abbaye, mairies, stades, rond-point de la Cigogne..), tous les 15 jours (écoles, églises, temples, rues principales...), tous les mois (les routes, trottoirs, les hameaux : Bonneuil, le Luc...) et une fauche deux fois par an pour les espaces naturels, zones carrières. Tout ceci étant bien évidemment dépendant de la météorologie.

> une taille raisonnée de nos arbustes, et une volonté de privilégier des plantes vivaces, ce qui ne veut pas dire pour autant l'absence d'annuelles.

> un ramassage des feuilles et leur traitement (fabrication de terreau).

> le fleurissement des « pieds de murs » a pour objectif d'agrémenter nos rues, et d'éviter la pousse des mauvaises herbes... A nous tous de les entretenir.



> une signalétique sur nos différents sites, afin d'expliquer notre action.

> L'adhésion à la charte « TERRE SAINE » - Ma commune sans pesticides » en 2012, nous conseille de travailler sur le développement de méthodes alternatives : désherbage manuel, mousse, balayeuse... ayant pour objectif de limiter l'utilisation de pesticides et de désherbants chimiques.

Seuls nos cimetières sont désherbés chimiquement, à l'exception de l'ancien cimetière de Montigné, qui après un nettoyage important par nos employés, a été enherbé avec une incorporation de graines à fleurs... résultat charmant et surprenant !

Cette expérience est sans doute à poursuivre...

> Notre rucher communal créé en 2012 permet de recueillir des données sur le territoire de la commune en partenariat avec le

CNRS de Chizé. Je vous invite par ailleurs, à venir goûter ce miel communal lors de la « FLEUR de CELLES » en septembre.

> La confirmation en 2012 de notre « 3^{ème} fleur » des Villes et Villages fleuris, doit nous encourager à poursuivre nos efforts sur la préservation de l'environnement et de la biodiversité, toutes ces actions ayant pour but d'améliorer notre cadre de vie.



Cimetière

Diminution des produits phytosanitaires

La commune informe les usagers du cimetière que dans le cadre de la diminution de l'usage des produits phytosanitaires utilisés sur le territoire, une réflexion sur les réaménagements des voies de circulation et des inter-tombes est conduite par les services techniques communaux.

Des zones de tests sur des techniques de réaménagement sont programmées. Elles permettront, à terme, d'étendre à l'ensemble du cimetière un réaménagement répondant aux attentes des usagers.

Travaux

1 - Programme de Travaux « Voirie » 2014

Ils sont achevés. Ont été concernés, pour un montant de 71412,60 € TTC :

> Le carrefour de Bonneuil (revêtement par un enrobé à chaud)

> La Rue des Halles - devant l'Abbaye

(dépose et repose des pavés, purge, remise en état de la chaussée par des bandes en résine, réfection du trottoir)

> La Rue des Jardins (réfection du réseau pluvial)

> Avenue de Limoges - de la Mairie au Temple (Démontage des pavés remplacés par un bitume et bandes en résine)

> Montigné - Route de St-Médard (reprise des bas-côtés, pose de grilles avaloir), ainsi que la réfection d'un mur de soutènement



2 - P.A.T.A.

Point à Temps Automatique : technique qui permet d'étanchéifier les fissures des voies de roulement.

Cette année, 20 tonnes ont été nécessaires pour une facture globale de 19080,00 €.

3 - Enfouissement de réseaux

Au lotissement de La Boissière - Route de Chizé, l'entreprise INEO a effectué l'enfouissement des câbles des réseaux d'électricité, de téléphone et de l'éclairage public. Ces travaux ont permis la suppression des poteaux et la mise en place de nouveaux luminaires.



4 - Abbaye

> Réfection de la couverture du logement de la concierge.

D'autres aménagements seront réalisés dans l'année 2015.

La chaudière vétuste a été remplacée par une nouvelle avec installation de robinets thermostatiques pour permettre une meilleure régulation du chauffage et réduire les coûts d'entretien et de fonctionnement.



5 - Ecoles

Ecole primaire de CELLES :

> Réfection complète de deux

classes, salle des professeurs, bureau du directeur, hall et couloir.

> Remise en état de l'alarme incendie, travaux d'aménagement et de sécurisation dans la cour avec l'enlèvement des rochers.

Ecole maternelle de CELLES :

> Changement des rideaux et divers travaux d'entretien.

Ecole de VERRINES :

> Changement des translucides de l'avancée devant les classes et divers travaux d'entretien.

> Réfection des peintures du préau.



Ecole de MONTIGNE :

> Réfection complète du préau par la mise en place d'un plafond PVC et peintures.

> Agrandissement de l'école par l'ouverture d'une porte de communication avec l'ancien logement de fonction, qui à cette occasion a reçu un rafraîchissement de ses deux pièces principales du bas, afin d'accueillir les A.P.S.

> Réfection de la façade arrière. >>

6 – Trésorerie Municipale

Le logement de fonction étant inoccupé depuis quelques temps, la municipalité a décidé de le mettre en vente. Les réseaux et le chauffage étant communs avec les bureaux administratifs, il a été nécessaire de procéder à leur séparation et d'installer une nouvelle chaudière gaz pour ceux-ci. Les différents travaux, tranchée pour les réseaux et mur de séparation entre les parties privatives et administratives, ont été réalisés par les agents municipaux. Une terrasse pavée a été également créée.

7 – Complexe sportif

> Salle du Dojo : acquisition de nouveaux tatamis installés par les agents municipaux.



> Surveillance du bâtiment : Très prochainement, une installation de caméras sera réalisée prenant en compte l'ensemble du complexe.

> Malveillance : Divers actes de malveillance ont nécessité le changement de tous les robinets traditionnels par des robinets poussoirs (prestos).

8 – Bâtiment 9-11 Rue des Halles

Les marchés sont attribués pour la réfection du clos et du couvert, des façades avant et arrière, du pignon côté parking aumônerie et d'une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.



9 – Station d'épuration

Dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration, les travaux de création d'une unité de déshydratation et de son aire de stockage ont été réceptionnés le 28 octobre dernier. Cette unité est donc fonctionnelle et assure le bon traitement des boues conformément à la réglementation.

Présentation de l'ordonnance accessibilité en conseil municipal

La loi de 2005 - dite loi handicap - applicable en 2015 a été assouplie car irréalisable financièrement par nos collectivités locales.

Une ordonnance présentée en Conseil des ministres a créé l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap). L'objectif est d'accompagner la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public.

C'est dans ce cadre que la municipalité va déposer un projet Ad'Ap sur plusieurs années. Dorénavant, les

travaux devront prendre en compte tous les handicaps : physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques.

Attention :

Pour les commerces et les bureaux, cet agenda devra être déposé en mairie avant **le 27 septembre 2015**.



Information – Eau – Assainissement

Pourquoi 2 factures du SERTAD ?

Vous recevez deux factures du SERTAD, une pour l'eau et une pour l'assainissement.

Pour toutes informations sur votre distribution d'eau :

SERTAD : 05 49 29 28 85

D'ores et déjà deux conseils : à l'aube des grands froids et si ce n'est déjà fait, pensez à protéger votre compteur. En cas de problème sur votre distribution d'eau, vous devez maintenant appeler le SERTAD au 05 49 29 28 85.

S.E.R.T.A.D. 1 CHEMIN DU PATROUILLET LA CHESNAYE 79260 SAINTE NEOMAYE Tel : 05 49 25 32 09 Fax : 05 49 05 35 16 s-sertad@orange.fr <small>Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30</small>	Facture Intermédiaire 326 Eau 1er semestre 2014	Année 2014
		N° Facture XXXXXX Date Facture 23/07/2014
Collectivité : Commune de CELLES sur BELLE 1 AVENUE DE LIMOGES	Adresse de facturation : M_ET_MME XXXXXXXXXX	

Facture d'eau

S.E.R.T.A.D. 1 CHEMIN DU PATROUILLET LA CHESNAYE 79260 SAINTE NEOMAYE Tel : 05 49 25 32 09 Fax : 05 49 05 35 16 s-sertad@orange.fr <small>Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30</small>	Facture Intermédiaire 326 Assainissement 1er semestre 2014	Année 2014
		N° Facture XXXXXX Date Facture 23/07/2014
Collectivité : Commune de CELLES sur BELLE SERVICE ASSAINISSEMENT 1 AVENUE DE LIMOGES 79370 CELLES SUR BELLE N° TVA : FR5825796203100026 Tel : 05 49 79 80 17 Fax : 05 49 32 95 10 mairie-cellesurbelle@wanadoo.fr	Adresse de facturation : M_ET_MME XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	

Facture assainissement

Ville en Poésie

Les Semaines poétiques celloises se dérouleront du 7 au 21 mars 2015. Notre « Ville en poésie » y fêtera son douzième Printemps des Poètes.

Au programme de cette édition 2015 :

la lecture-rencontre avec Patricia Cottron-Daubigné, poète, un spectacle poétique avec Jean-Paul Boudaud et son étonnant instrument de musique, des expositions multiples dans la ville, des lectures dans différents

lieux et des Facteurs de poésie qui se feront une joie de sonner à votre porte pour vous offrir un poème. Comme tous les ans, nous éditerons un recueil de poèmes d'enfants et d'adolescents lauréats du concours scolaire. Ce sont en effet plus de trois cents élèves avec le soutien de leurs professeurs qui participent chaque année à cette action.

Et, nouveauté de cette édition 2015, un deuxième recueil de poèmes accueillera les textes des lauréats du concours de poésie

adultes. Les jours et horaires de ces manifestations seront donnés en février.

La poésie celloise, forte de nombreux enthousiasmes, a déjà une longue histoire. Nous offrons aujourd'hui aux Cellois un poème de Guy Griffault, co-fondateur avec Huguette Quintreau de l'atelier de poésie du Foyer rural de Verrines et qui, en tant qu'enseignant et en tant que poète, a toujours défendu et fait vivre la poésie.



Jardins de l'Abbaye de Celles-sur-Belle / Photo : Gilbert Dallet

“ L'hiver apparaît
les jardins à la française
se disent à la russe ”

Haïku : Guy Griffault

La « Vie » à l'EHPAD « Les Chanterelles »

Ce sont des sourires, des rires, des larmes, des gestes d'humanité...

Les sourires des résidents lorsqu'un soignant lui tient la main, lorsqu'une auxiliaire de vie entre dans la chambre, lorsque la lingère apporte le linge propre, lorsque le cuisinier a réalisé un superbe gâteau ...

Les rires des résidents et des soignants lorsque l'équipe d'animation s'emploie ardemment à les faire chanter, cuisiner, coudre...

A ce sujet, nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau cuisinier Yoni Caillon, déjà repéré par les résidents et le personnel pour ses qualités de pâtissier !!!

Les larmes des soignants et des résidents lorsque l'un des leurs s'en va.

A cet égard, une pensée émue et toute particulière pour notre doyenne Mme Ingrand, qui nous a quitté le 31 octobre dernier à l'âge de 106 ans.

Les larmes des soignants face aux difficultés physiques et psychologiques qu'ils affrontent dans leurs tâches au quotidien.

Effectivement la tâche n'est pas aisée, prendre soin de nos aînés est une lourde responsabilité pour l'ensemble du personnel de l'EHPAD. Chacun s'y emploie avec engagement et courage.

A cette occasion, nous saluons l'engagement de Michèle Proust, tout au long de ces 20 années, à l'EHPAD, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre 2014, et son départ en retraite laisse « Orphelins » une équipe d'animateurs, qui a su dignement lui rendre hommage. Ce jour-là aussi, les pleurs étaient là dans les yeux de tous !

La tâche n'est pas aisée et l'établissement comme tous les autres EHPAD est extrêmement « surveillé ». Nous avons eu récemment un audit externe de tous les services de la maison. Cette expérience fut parfois très douloureuse pour certains soignants, l'attitude des « experts » parfois peu bienveillante.

Des points forts ont été mis en évidence, sur lesquels nous continuerons de nous appuyer.

Des points faibles également ont été pointés. Nous sommes engagés actuellement dans une démarche de réorganisation afin d'améliorer ces dysfonctionnements et renforcer le bien-être de nos résidents.

En ce sens, la parole des résidents et des familles de résidents est importante, elle s'organise dans une instance qui est le Conseil de la Vie Sociale (CVS). Celui-ci est régi par des textes réglementaires, qui organisent

la représentation des résidents, dans un cadre majoritaire. En aucun cas, le collège des élus siégeant au CVS ne doit dépasser celui des résidents.

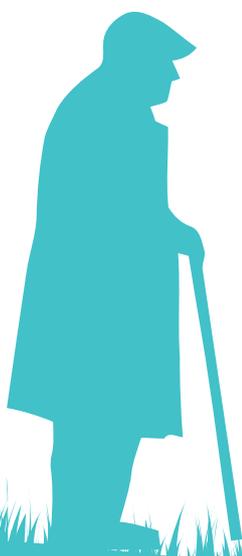
Or, il est extrêmement complexe de rassembler le nombre réglementaire de résidents. C'est pourquoi, le choix a été fait de réduire le nombre d'élus à deux seulement, afin de laisser pleinement la place à l'expression des résidents.

La « Vie » à l'EHPAD « Les Chanterelles » n'est certes pas « rose », mais elle est empreinte de bienveillance et de respect à l'égard de nos aînés. Je souhaiterais que cette même bienveillance s'exerce à l'égard de notre personnel, que l'on cesse de pointer les difficultés qui ne sont nullement le reflet du travail exemplaire de ceux-ci. Regardons plutôt ce qui va bien, valorisons ceux qui en ont besoin, respectons leur travail...

Pensons également que le personnel fait ce qu'il peut avec les moyens qu'on lui donne !

Que les budgets alloués par nos partenaires institutionnels (Agence Régionale de Santé et Conseil général) sont chaque fois bien en-dessous des besoins exprimés dans nos établissements !

Chaque jour, dans les EHPAD, les responsables administratifs s'emploient à obtenir les moyens qu'ils estiment dignes pour la prise en soin de nos aînés. La tâche est rude et tous les soutiens sont importants.



LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION

LA MAISON DE RETRAITE DE CELLES-SUR-BELLE

Au cours de notre campagne pour les élections municipales, nous avons été interpellés par des membres du personnel de la MAISON DE RETRAITE, L' EHPAD LES CHANTERELLES. Ils nous ont fait part des difficultés rencontrées sur leur lieu de travail et des conséquences : départs en retraite anticipée, arrêts maladie, démissions... Durant cette campagne, l'accès à la maison de retraite nous a été interdit.

Une fois élus, nous avons été évincés du conseil de la vie sociale. Nous avons vite compris que la nouvelle organisation administrative ne nous laisserait aucune chance de travailler en collaboration ni avec la majorité en place, ni avec la direction, le personnel et les résidents de l'EHPAD. Notre volonté de rechercher des solutions de nature à améliorer le climat général et faire que ce bel établissement retrouve sa sérénité a été stoppée net. Privés d'informations,

nous allons donc solliciter la municipalité pour réaliser un audit concernant l'organisation et la gestion du personnel.

Dès janvier 2015, nous vous proposerons un blog des élus de l'opposition. Cela nous permettra d'élargir notre communication, de mieux vous informer. Vous pourrez également vous y exprimer et participer ainsi à la vie municipale.

Pour nous contacter:

Le mail : cellesessentielle@orange.fr

Le blog : cellesessentielle.unblog.fr

Le téléphone : Christian PICARD, 0549798312

Vos représentants au conseil municipal :

Christian PICARD, Françoise PAIRAULT, Francis PINTAUD, Myriam MULTON, Philippe RUSSEIL.

Au conseil communautaire :

Christian PICARD, Françoise PAIRAULT.

AVAP

La réunion publique de présentation de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) a eu lieu le mercredi 19 novembre, à 18h, en mairie.

Ce document d'urbanisme qui permet d'être cohérent avec la labellisation « Petite Cité de Caractère » a été présenté aux Cellois.

Le résultat de cette étude sera présenté à la commission régionale des paysages et des sites (CRPS) début 2015. Par la suite, l'AVAP fera l'objet d'une enquête publique pendant laquelle toute personne intéressée pourra venir consulter le dossier et éventuellement émettre un avis auprès du commissaire enquêteur.



Bourse aux livres Les Amis de l'Abbaye

L'association Les Amis de l'Abbaye organise une bourse aux livres le samedi 2 mai 2015 à l'Abbaye Royale.

Le but de cette journée est de favoriser l'achat, le troc, l'échange de livres (romans, essais, bandes dessinées...), en votre possession.

>> Pour participer, vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription (sur le site internet de la commune) à envoyer accompagné d'un chèque de 5,00 € **avant le 31 mars 2015** à l'ordre des Amis de l'Abbaye à l'adresse suivante : Association Les Amis de l'Abbaye - 1 avenue de Limoges - 79370 Celles-sur-Belle

Pensons à tailler nos haies et nos arbres !

Les services de la mairie sont régulièrement sollicités pour des questions de voisinage, notamment concernant les bruits de voisinage, l'usage du feu et la taille des haies.

Il nous apparaît nécessaire de rappeler que la réglementation en vigueur sur le territoire communal est celle émanant des services de la Préfecture. Les habitants sont tenus de respecter

cette réglementation en toutes circonstances. Donc n'oublions pas, en cette période propice, de tailler nos haies, nos arbres qui pourraient gêner les voisins ou le passage sur la voie publique. Pour une bonne entente, il semble important de faire acte de civilité en respectant la réglementation et surtout en respectant les voisins et citoyens pour éviter des conflits.

Frelon asiatique l'hiver

Il est possible de limiter la progression des nids en informant la mairie, soit lors de la découverte d'un premier nid au printemps, soit pour un nid connu ou découvert en ce moment où les arbres n'ont plus de feuilles. En effet, les nids sont aussi répertoriés en hiver, pour qu'au printemps, la vigilance soit sur ces lieux en priorité.

Mairie de Celles-sur-Belle 05 49 79 80 17

L'Outil en Main du Pays Mellois

L'association l'Outil en Main du pays Mellois, dont l'objet est d'initier les enfants dès l'âge de 9 ans jusqu'à 14 ans aux métiers manuels, par des gens de métier bénévoles, ouvrira ses portes à la rentrée scolaire de septembre 2015. Nous procéderons à cet effet aux premières inscriptions,

les 24 et 31 janvier 2015 de 9 h à 12 h
à la salle de réunion de la salle des fêtes
de Celles-sur-Belle.

Gardez le contact

Les entreprises et associations celloises peuvent être référencées sur le site internet de la commune.

Pour ce faire, il suffit de compléter l'imprimé d'autorisation, à télécharger sur le site internet de la ville ou à demander en mairie.

Suivez l'actualité de la commune sur la page Facebook de la mairie ou sur le site internet de la ville :

<http://www.ville-celles-sur-belle.com>

HOMMAGE à Pierre BILLARD



Pierre BILLARD, vous nous avez quittés mercredi au matin laissant un vide douloureux pour votre entourage et votre commune.

Unanimement estimé et respecté, vous êtes une de ces personnalités marquantes qui fait la richesse de l'institution territoriale. Nous avons été fiers et heureux de travailler aux côtés d'un homme qui incarnait si bien Celles-sur-Belle jusqu'à en devenir la figure emblématique. Peut-on, d'un mot, résumer une vie ? Certes non. Pourtant, s'il fallait n'en retenir qu'un pour éclairer la vôtre alors, sans hésiter, je dirais « servir ». Servir le bien commun, servir sa commune.

Pierre, héritier d'une longue tradition de tailleurs de pierres, vous êtes né le 17 mai 1922 à Celles-sur-Belle. Enfant vif, éveillé, remuant, vous avez grandi en soulignant, volontiers, lors de réunions amicales, la constance qu'il avait fallu à vos parents pour canaliser l'énergie dont la nature vous avait généreusement doté. Le sport fut un moyen non exhaustif d'épuiser partiellement cette ardeur, toute votre vie vous serez un incondtionnel du mouvement sportif et un supporter ardent des équipes sportives locales.

Dès l'âge de 15 ans comme apprenti, vous entrez dans l'entreprise artisanale de votre père et vous avez 18 ans lorsque la guerre éclate. Comme pour l'essentiel de votre génération, la guerre 39-45 fut un intermède sanglant pour votre carrière. Fidèle à vos convictions, vous avez tout d'abord été réfractaire au Service du Travail Obligatoire, membre du triangle 20, Résistant puis engagé volontaire au 114 RI.

A partir de 1946, vous réorganisez l'entreprise et l'adaptez à ce moment fort de la reconstruction nationale, esprit de créativité, d'innovation technologique, avec la création de 3 unités de production, Celles en 1950, Saintes en 1961 et Châtellerault en 1970.

Parallèlement, vous vous engagez au sein même de votre profession, et votre parcours vous amènera à exercer des postes importants comme la vice-Présidence de l'Union Patronale des Deux Sèvres, la Présidence Régionale de l'industrie du béton, la Présidence Régionale de l'Union des Carrières et Matériaux et la vice-Présidence nationale du même organisme.

Vous avez été élu Conseiller Municipal de Celles-sur-Belle en 1965, puis Maire de Celles-sur-Belle en 1971, fonction que vous avez occupée jusqu'en 1995. En 1973, vous avez créé avec vos collègues du canton, un des tous premiers districts ruraux de France. District dont vous avez assuré la présidence jusqu'en 1993. Vous avez présidé également aux destinées du Syndicat Mixte du Pays Mellois de 1979 à 1991, années pendant lesquelles un nombre important d'actions à caractère économique visant à désenclaver le Pays Mellois ont été entreprises.

Conseiller Général du canton de Celles-sur-Belle de 1979 à 1998, vice-Président du Conseil Général, vous avez successivement présidé la commission d'appel d'offres et la commission des routes et transports. Enfin de 1986 à 1998, vous avez été Conseiller Régional, 2ème vice-Président de la Région et vous avez eu, en particulier, la responsabilité des commissions d'appel d'offres et des jurys de concours.

En 1971, lorsque vous êtes devenu Maire, un tissu économique débutant- abattoir, laiterie, Ets Billard, dans une période en pleine expansion, vous a permis d'utiliser toute votre énergie et votre intelligence à faire bouger les choses et les concrétiser en emplois. C'est, dans le désordre, CEGF, POUGNAND, MINIBEL, GIB'SEA, CONFECTION MICHEL. Vous pouvez être fier du millier d'emplois que vous avez contribué à créer ou à sauvegarder.

1971, c'est aussi l'année où la commune de Celles-sur-Belle, à votre initiative, s'est rendue propriétaire de l'Abbaye. C'est une longue et bien belle histoire... Cette abbaye où vous aimez vous rendre encore récemment, légitime fierté.

1973 Loi Marcellin, c'est l'association avec Verrines et Montigné, convaincu que c'est en regroupant les énergies que l'on peut progresser.

Faisant partie de votre équipe à partir de 1976, la plus élémentaire pudeur m'empêche d'évoquer toutes ces années passées à vos côtés... sauf pour témoigner d'une quantité « énorme » de travail ; témoigner de votre sens public, tout ce qui pouvait profiter à Celles-sur-Belle devenait raison d'état et vous aviez à ce propos la réputation d'un chasseur de « primes », pardon chasseur « de subventions » redoutable.

Témoignage de combien d'opérations menées tout au long de ces années : bourg centre, gymnase, salle des fêtes, Sépia, Logements Foyers, Vallée de la Belle, mairie, assainissement. Il y avait tout à faire dans ce bourg qui a littéralement explosé en deux ou trois décennies.

Témoignage aussi d'un caractère quelques fois un peu rugueux, mais on ne fait rien si, comme nous disons chez nous, on n'a pas un peu de tempérament.

Seul, on ne peut rien faire. Vous avez su vous entourer d'hommes et de femmes qui vous ont apporté, chacun à leur façon, leur aide.

J'arrêterai là ces propos volontairement décousus. Trop de rigueur m'aurait obligatoirement fait oublier trop de choses survenues tout au long de ces années.

Notre présence ce matin, c'est tout simplement notre façon, à nous, de vous dire « Merci » pour toute cette énergie que vous avez dépensée avec passion pour votre commune, votre canton, votre Département, votre Région.

Vos différents engagements vous ont valu la reconnaissance de la République.

Vous êtes :

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre du Mérite
Officier des Palmes Académiques
Chevalier du Mérite Agricole

On vous a décerné :

La Croix du Combattant Volontaire
La Croix du Combattant 39-45
Les Médailles d'Honneur Départementale et Communale, échelon vermeil.

Enfin, Pierre au-delà des avatars de la vie politique, j'atteste de l'authenticité de l'homme de cœur, sous une apparence parfois un peu bourrue qui ne servait au fond qu'à vous protéger, je sais les souffrances que vous avez pu endurer pour les vôtres, cernés par la maladie.

J'adresse à votre famille toutes les condoléances du Conseil Municipal et le témoignage sincère de mon amitié.

On connaît le mot de Staline, complaisamment relayé par de Gaulle et selon lequel « à la fin des fins, il n'y a que la mort qui gagne ». Mais la mort peut aussi faire qu'un être cher demeure ce qu'il était appelé à devenir : elle peut être au sens plein du terme, un accomplissement.



Celles-sur-Belle, le 22 novembre 2014

Jean-Marie ROY
Maire de Celles-sur-Belle